

LES BOTTES DE TOURILLON.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, novembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

LES BOTTES DE TOURILLON.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

L'AVOCAT.
LE PRÉSIDENT.
RIMONOT.
LE TÉMOIN, Julie.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 351-354

LES BOTTES DE TOURILLON.

L'AVOCAT.

Il ne manque pas de gens, dans une certaine position sociale, qui n'ont pas autant de connaissances qu'en a Tourillon ; on s'en fera une idée rien que par le placement de quatre-vingt-dix billets à dix centimes, d'une loterie qu'il a organisée, et comme chacun des amateurs du lot à gagner a pris un seul billet, Tourillon compté donc déjà quatre-vingt-dix amis en état de dépenser deux sous pour répondre à son invitation. Plus d'un homme du monde serait embarrassé pour arriver comme lui à un aussi complet résultat. Il est vrai qu'on ne trouve que dans le monde de Tourillon des gens à qui l'objet à gagner peut faire envie. Notre homme est renvoyé en police correctionnelle pour le délit que Monsieur le président va lui faire connaître.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous êtes prévenu d'avoir tenu une loterie sans autorisation.

TOURILLON.

C'étaient mes bottes, mon président.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

N'importe l'objet, vous n'aviez pas le droit de faire une loterie.

TOURILLON.

J'en suis dans une surprise véritablement abondante, que, permettant la loterie espagnole, le gouvernement ne permette pas mes bottes.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

La loterie dont vous parlez est autorisée.

TOURILLON.

Je ne demande pas autre chose que, moi aussi, on autorise la mienne, car même on met franco à la loterie espagnole et on fait payer vingt sous le billet, dont même vingt-cinq sous chez les marchands de tabac, moi, mes bottes, j'ai jamais mis franco, j'ai dit : c'est deux sous.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

D'où provenaient ces bottes ?

LE PRÉVENU.

C'est Manicot qui me les a recédées pour trois francs, vu qu'elles lui donnaient des cors.

UNE VOIX DANS L'AUDITOIRE.

C'est vrai.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Qui est-ce qui parle là ?

UN INDIVIDU, s'avançant.

C'est moi, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Qui êtes-vous ?

TOURILLON.

C'est l'amant de ma femme.

À l'inconnu.

Ça va bien ?

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Retirez-vous ! Le tribunal condamne Tourillon à vingt-cinq francs d'amende.

TOURILLON.

Comment, vingt-cinq francs ? Les bottes ne m'ont rapporté que neuf francs !

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Retirez-vous !

TOURILLON, sortant.
On permet la loterie espagnole, et moi... malheur !

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].